

## Service d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants

### « Naturcrèche Dippach »

Chers représentants légaux,

Ensemble avec la Croix-Rouge luxembourgeoise, l'Administration communale de Dippach offre un encadrement parascolaire au Service d'éducation et d'accueil de 7.00 à 19.00 heures et ceci afin d'aider les familles à harmoniser leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Le concept pédagogique s'aligne sur le cadre de référence de l'éducation non formelle et met l'accent sur la découverte de la nature, le mouvement et les sciences naturelles.

**Cette offre s'adresse à tous les enfants à partir de 18 mois**, résidents et non-scolarisés de la commune de Dippach. Les enfants non-résidents de la commune de Dippach et habitant au Grand-Duché de Luxembourg peuvent néanmoins demander l'admission de leur enfant dans notre « *Naturcrèche Dippach* ».

#### Priorités d'admission

À savoir que la capacité d'accueil maximale d'enfants par agrément est définie par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et que cette mesure doit être rigoureusement respectée.

Tous les enfants non-scolarisés habitant la Commune de Dippach et non-résidents, et habitant au Grand-Duché de Luxembourg, peuvent profiter des services offerts dans le cadre du Service d'éducation et d'accueil selon les critères d'admission.

En cas d'un nombre d'inscriptions supérieur à la capacité d'accueil maximale d'enfants définie par l'agrément, priorité sera donnée :

- Aux familles qui habitent dans la Commune de Dippach (sous preuve d'un contrat de vente ou un certificat de résidence)
- aux familles dont les deux représentants légaux exercent une activité professionnelle
- aux familles monoparentales
- aux familles vulnérables (p.ex. besoins sociaux, etc.)

- aux familles ayant déjà un enfant inscrit au sein de la « *Naturcrèche Dippach* »

Les priorités d'admission ne sont pas hiérarchisées.

Une phase d'adaptation de 2-3 semaines est obligatoire lors de l'admission de votre enfant au Service d'éducation et d'accueil. La durée minimale prévue pour cette intégration est de trois semaines. Cependant, il peut s'avérer nécessaire d'allonger cette période.

Pendant la phase d'adaptation un des représentants légaux ou une personne de référence de l'enfant devra être disponible pour accoutumer l'enfant lentement à la vie au sein du Service d'éducation et d'accueil. Le déroulement exact de cette phase d'adaptation est organisé avec le personnel éducatif. Le but de cette période est de préparer l'enfant doucement à la vie dans un groupe, une phase qui représente souvent une étape difficile pour beaucoup d'enfants et parents, et qui comporte en général un traumatisme de séparation non-négligeable.

Afin de pouvoir préparer au mieux la phase d'adaptation, une réunion avant le début de celle-ci est à prévoir.

La fiche de préinscription est à rendre par email à [naturcreche.dippach@croix-rouge.lu](mailto:naturcreche.dippach@croix-rouge.lu) ou par courrier à la *Naturcrèche Dippach*.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, vous pouvez contacter la responsable de la « *Naturcrèche Dippach* » au +352 2755 6901 ou par mail.

Veillez agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Stéphanie TAVARES  
Responsable de la « *Naturcrèche Dippach* »

## Préinscription<sup>1</sup>

Service d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants « Naturcrèche Dippach »

Date de la demande : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

| L'enfant                     |  |
|------------------------------|--|
| Nom :                        | Prénom :   |
| Date de naissance (prévue) : | Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F |
| Adresse postale :            |  |

Date souhaitée pour le début de la phase d'adaptation \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

La période d'adaptation commence au moins 2 semaines avant la date de début souhaitée et est déterminée après consultation entre le responsable/personnel éducatif de la crèche et les parents.

Modalité d'inscription :             Plan mensuel / irrégulier\*

Plan fixe / régulier

### Inscription provisoire (Plan de base) :

| Horaire     | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| 7:00-8:00   |       |       |          |       |          |
| 8:00-10:00  |       |       |          |       |          |
| 10:00-12:00 |       |       |          |       |          |
| 12:00-13:00 |       |       |          |       |          |
| 13:00-15:00 |       |       |          |       |          |
| 15:00-17:00 |       |       |          |       |          |
| 17:00-18:00 |       |       |          |       |          |
| 18:00-19:00 |       |       |          |       |          |

*\*Pour les personnes avec un plan de travail posté*

<sup>1</sup> Toute demande de préinscription se fait sur place uniquement après une visite planifiée avec la responsable de la « Naturcrèche Dippach »

Les représentants légaux :

| 0 Mère/ 0 Père/ 0 Autre :                            |                      |
|--|----------------------|
| Nom :  | Prénom :             |
| Téléphone :  | Email :              |
| Activité professionnelle : 0 Oui 0 Non               | heures par semaine : |
| Adresse postale si différente de celle de l'enfant : |                      |

| 0 Mère/ 0 Père/ 0 Autre :                            |                      |
|--|----------------------|
| Nom :  | Prénom :             |
| Téléphone :  | Email :              |
| Activité professionnelle : 0 Oui 0 Non               | Heures par semaine : |
| Adresse postale si différente de celle de l'enfant : |                      |

| Nom de la personne de contact pour la correspondance |
|--|
|  |

| Remarques : |
|-------------|
|             |

Date et signature d'un représentant légal : \_\_\_\_\_